

BANDE A DETACHER
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

			V L T F				CARTE DE PAIEMENT
IMMATRICULATION	DEPT	ARRT	SERVICE	JOUR	MOIS		7531X28

CONTRAVENTION A L'ARRET OU AU STATIONNEMENT

LA CONTRAVENTION RELEVÉE A VOTRE ENCONTRE
ENTRE DANS LE CAS SUIVANT

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE
CAS N° 1	11 €	33 €
CAS N° 2	35 €	75 €
CAS N° 3	68 €	180 €
CAS N° 4	135 €	375 €

Cet emplacement n'est pas un parking

PAIEMENT PAR CHEQUE
OU
PAIEMENT PAR TIMBRE AMENDE

EMPLACEMENT RESERVE
A LA PARTIE A ENVOYER
DU TIMBRE AMENDE

TIMBRE POSTE
TARIF LETTRE

UN SEUL TIMBRE AMENDE PAS DE TIMBRE FISCAL

DESTINATAIRE

CENTRE
D'ENCAISSEMENT
DES AMENDES



Vous commettez une incivilité!
VOUS ETES SUR UN EMPLACEMENT RESERVE !

Ici c'est une Aire piétonne, un Passage protégé piéton, une Bande cyclable ou Piste cyclable, un stationnement réservé Handicapé

Soyez moins égoïste et plus responsable la prochaine fois... Trouvez-vous une vraie place et marchez un peu. Ce BILLET D'HUMEUR vous est remis dans le cadre de la lutte contre les incivilités...
C'est mieux qu'un véritable PV (qui bientôt seront électroniques, donc...)

LE SAVIEZ VOUS ?

- **Les véhicules automobiles, les vélos et les piétons se partagent la RUE, pas les TROTTOIRS.** Merci de respecter les espaces de chacun, et de laisser libre les cheminement cyclables, pour que les cyclistes ne circulent pas n'importe où, n'importe comment.
- **En cas d'accident (corporel d'un cycliste) votre responsabilité pénale d'automobiliste peut être engagée** pour mise en danger de la vie d'autrui si vous avez obligé le cycliste accidenté à quitter la voie qui lui est réservée.
- **Faites mieux encore ! Prenez vous aussi votre vélo** quand vous avez moins de 5km à faire : vous irez plus vite, vous n'aurez pas de difficulté pour vous garer et vous contribuerez à améliorer la qualité de la vie en ville.

MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

La voiture en ville, c'est pas facile? Et pourquoi le vélo serait mieux?

- **C'est plus rapide** que la voiture (et que les transports en commun) sur les trajets inférieurs à 5km. Les temps de trajet sont plus courts, pas d'embouteillage et on ne perd pas son temps à trouver une place de parking!

- **On n'est rarement en retard !** Le temps de parcours est toujours le même. On n'est jamais bloqué par les bouchons, et pas besoin de chercher un parking ! Vous êtes présent à l'heure dite, donc on peut compter sur vous.

- **C'est bon pour la santé.** Faire du vélo c'est faire un peu d'exercice physique. On vit mieux. C'est bon pour le cœur et la respiration. Vous êtes plus dynamique, en meilleure forme, donc vous êtes moins souvent malade...

- **C'est bon pour le portefeuille.** Le prix d'achat d'un vélo est raisonnable, pas de frais d'essence, pas de garagiste, pas d'assurance, pas de parking à payer... Pas d'abonnement Bus, Tram ou métro...

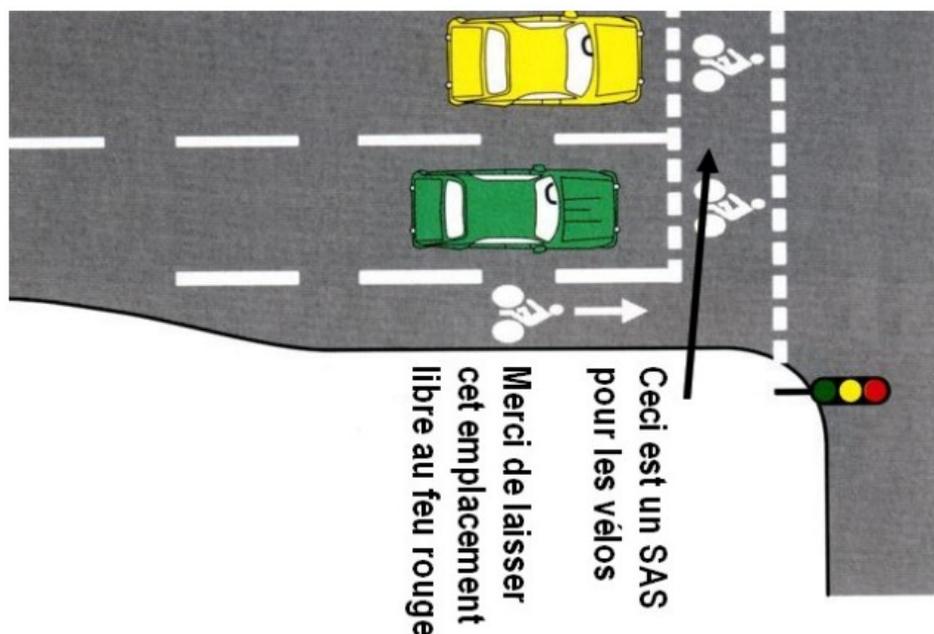
- **C'est plus sain d'être à vélo qu'en auto.** Un cycliste ne reste jamais dans un bouchon. La position haute sur le vélo évite de respirer les gaz rampants. La climatisation dans une automobile concentre les polluants dans l'habitacle. Et un vélo émet Zéro CO₂ et Zéro particules fines.

- **Le vélo c'est plus sûr qu'en auto!** À vélo on anticipe mieux ce qui se passe dans la rue, contrairement au faux sentiment de sécurité de la voiture. En ville, les autos ont plus d'accidents entre elles et avec des piétons, qu'avec des vélos. Et s'il est rare qu'un piéton soit gravement blessé ou tué par un cycliste, par contre trop de piétons sont gravement blessés ou tués par des automobilistes.

- **Faire du vélo, c'est que du bonheur :** Quel plaisir d'aborder le dernier jour de la semaine détendu, de remonter les files de voitures au feu rouge, d'emprunter des itinéraires plus courts, plus rapides ou plus agréables et surtout inaccessibles aux voitures et de pouvoir discuter en toute décontraction sur le chemin avec d'autres cyclistes...

Les trajets à vélo vous offrent un sentiment de liberté unique et des moments magiques à la chaîne. Et plus il y aura de vélos, moins il y aura d'autos!

Non respect d'un SAS Vélo :
(contravention de 4^e classe)
- 90 euros et 3 points,
- 3 ans de suspension



Vélo de ville, vélo pliant, vélo cargo, VTT, VTC, vélo hollandais, VAE,
... à chaque déplacement son vélo.

**En ville, faites du vélo-mobile,
au lieu de faire de l'auto-immobile...**

Essayez aussi d'aller au travail en vélo

Trouvez plein d'infos sur <http://forum.velotaf.com> sur le web

- conseils sur le choix du vélo, sur les trajets et les itinéraires -
- point sur les réglementations - billets d'humeurs -

Contactez aussi votre association vélo locale pour des infos personnalisées